

# **BULLETIN MUNICIPAL**

**Juillet 2013**



***SAINT-LANNE***



---

## Sommaire

<b>Le Mot du Maire.....</b>	<b>3</b>
<b>Les Finances.....</b>	<b>4</b>
<i>Le Compte Administratif 2012.....</i>	<i>4</i>
<i>Le Budget Primitif 2013.....</i>	<i>5</i>
<i>La Fiscalité Directe Locale.....</i>	<i>5</i>
<b>LES REALISATIONS 2012 .....</b>	<b>7</b>
<i>La Dénomination des Voies.....</i>	<i>7</i>
<i>Le Réseau Électrique .....</i>	<i>7</i>
<i>Aménagement de l'Espace Public.....</i>	<i>7</i>
<i>Le Foyer .....</i>	<i>8</i>
<i>La Voirie non-Goudronnée.....</i>	<i>8</i>
<i>Le Cimetière .....</i>	<i>8</i>
<i>L'Entretien Communal.....</i>	<i>8</i>
<b>Les projets pour 2013... et les années à venir.....</b>	<b>9</b>
<i>Le Cimetière .....</i>	<i>9</i>
<i>L'Église.....</i>	<i>9</i>
<i>L'Ancienne Mairie.....</i>	<i>9</i>
<i>L'Antenne WIMAX.....</i>	<i>10</i>
<i>La Voirie Communautaire.....</i>	<i>10</i>
<b>A Propos de.....</b>	<b>11</b>
<i>Fusion des Communautés de Communes.....</i>	<i>11</i>
<i>Service Civique .....</i>	<i>12</i>
<i>L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) .....</i>	<i>12</i>
<i>Mise en Oeuvre du nouveau permis de conduire.....</i>	<i>13</i>
<i>Le Relais : Collecte de textiles, chaussures et petite maroquinerie .....</i>	<i>13</i>
<i>Détecteurs de Fumée.....</i>	<i>14</i>
<b>Vie du Village.....</b>	<b>15</b>
<i>État Civil.....</i>	<i>15</i>
<i>Aménagement de l'Espace et du Territoire.....</i>	<i>15</i>
<i>Dates à retenir .....</i>	<i>15</i>

---

## LE MOT DU MAIRE

L'an dernier, j'évoquais dans le bulletin précédent, la perspective « d'un gros chantier » quant à la mise en place de la communauté de communes née de la fusion des trois communautés des Castels, du Madiranaïs et du Val d'Adour.

L'expression ne s'est pas avérée exagérée

Afin de nous aider, autant dans la réflexion que dans la projection, les 19 maires concernés avons souhaité faire appel à un bureau d'études spécialisé : FCL Gérer la Cité.

Depuis mars 2013, nous sommes donc régulièrement contactés par cet organisme parisien.

Le 22 mai 2013, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a promulgué l'arrêté de création de cette nouvelle Communauté de Communes et a fixé au 1er janvier 2014 la date de prise en charge des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives liées à la fusion des trois Communautés de Communes actuelles.

Certes, beaucoup de points restent à régler. Cependant, il faut demeurer réaliste, cette fusion, avant tout structurelle, n'entraînera pas de trop profondes modifications dans notre manière de vivre chaque jour !

Cette année écoulée depuis l'édition 2012, nous a, malheureusement, rassemblés à trois reprises dans notre église pour dire adieu à Michèle COURTADE emportée par la maladie, puis à Maurice DUPOUY, très rapidement parti rejoindre Marguerite et en début d'année 2013, à Yvan LABRUCHE lui aussi terrassé par la maladie. Pensons à eux.

En espérant que la météo s'établisse enfin à la juste saison, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter bonne lecture, bonne continuation et bonnes vacances.

Bien à vous.

Jean-Pierre DEFAY

---

## LES FINANCES

### Le Compte Administratif 2012

en €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BILAN	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Report 2011</b>		96 410,52	33 879,11			62 531,41
<b>Opérations de l'exercice</b>	51 128,38	76 267,82	37 070,75	59 183,10		47 251,79
<b>TOTAL</b>	51 128,38	172 678,34	70 949,86	59 183,10		109 783,20
<b>Restes à réaliser à reporter au Budget 2013</b>						
<b>Résultat cumulé au 31/12/2012</b>		121 549,96	11 766,76			109 783,20

En séance ordinaire du 21 mars 2013, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

- Excédent de fonctionnement : 121 549,96 €
- Déficit d'investissement : 11 766,76 €

Le Conseil Municipal a voté les affectations suivantes :

- Résorption obligatoire du déficit d'investissement pour 11 766,76 €
- Report de l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2013, soit 109 783,20 € en recettes de fonctionnement.

## Le Budget Primitif 2013

TTC en €

<i>FONCTIONNEMENT</i>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Excédent 2012	109 784,00		
Produits des services	5 100,00	Charges à caractère général	83 234,00
Impôts et taxes	27 100,00	Charges de gestion courante	29 620,00
Dotations et Participations	38 059,00	Dépenses imprévues	3 000,00
Autres produits	200,00	Charges exceptionnelles	300,00
		Charges financières	821,00
		Atténuations de produits (reversement GIR)	15 500,00
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	47 768,00
<b>TOTAL</b>	<b>180 243,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 243,00</b>
<i>INVESTISSEMENT</i>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Subventions d'investissement	124 732,00	Emprunt	8 000,00
FCTVA	7 000,00	Foyer	7 000,00
Résorption déficit 2012	11 767,00	Église/Cimetière	15 000,00
Virement section fonctionnement	47 768,00	Lignes électriques	8 000,00
Emprunt	40 000,00	Aménagement village	5 000,00
		Matériel de Bureau	1 000,00
		Voirie	17 000,00
		Autres	8 500,00
		Solde d'exercice 2012	11 767,00
		Rénovation ancienne Mairie	150 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>231 267,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>231 267,00</b>

## La Fiscalité Directe Locale

Lors de demande de subventions, les partenaires financiers sont sensibles à l'effort fiscal fait par les municipalités, aussi, pour l'exercice 2013, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter légèrement les taxes locales, soit une hausse de 0,5 %.

---

Ainsi les taux pour 2013 sont fixés:

- la taxe d'habitation ..... 10,20 %
- la taxe foncière sur le bâti ..... 0,76 %
- la taxe foncière sur le non bâti ..... 10,46 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) ..... 17,48 %

Concrètement, ces taux permettent d'attendre des ressources pour 24 307 €, sachant qu'il faudra restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources),

	Bases notifiées €	Taux Communauté de Communes	Taux Commune	Produit communal attendu €
<b>Taxe d'habitation</b>	181 800	2,49%	10,20 %	18 544
<b>Taxe foncière bâti</b>	122 000	3,17%	0,76 %	927
<b>Taxe foncière non bâti</b>	34 700	9,47%	10,46%	3 630
<b>CFE</b>	6 900		17,48%	1 206
<b>TOTAL</b>				<b>24 307</b>

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements :

- Taxe d'habitation :.....2 174 €
  - Taxe foncière :.....1 544 €
  - CFE :.....169 €
- Soit un total d'allocations de .....3 887 €**

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2013 s'élève donc à :

**24 307 € – 15 226 € + 3 887 €**

=

**12 968 €**

Les taux d'imposition de la Communauté de Communes seront stables cette année.

---

# LES REALISATIONS 2012

## La Dénomination des Voies

Suite à la demande des services d'urgence et publics, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 septembre 2010, a mis en place la dénomination des voies et la numérotation des habitations.

La municipalité a financé, distribué ou fixé à chaque maison son numéro d'attribution. A ce jour et malgré nos recommandations orales dispensées lors de la distribution, certaines plaques ne sont toujours pas posées, ce qui pourrait nuire au bon fonctionnement des services d'urgence ou publics.

Nous en appelons donc à la diligence de chacun et vous demandons d'y remédier en appliquant soit la plaque reçue soit une plaque à votre convenance : faïence, fer forgée ou autre.

## Le Réseau Électrique

Sur proposition du Syndicat Départemental d'Électrification, le poste 13 « le Balié » a été dernièrement renforcé avec implantation de poteaux supplémentaires le long de la route de Viella. Le montant de la dépense s'élevant à 14 000 €, la part communale a été moindre que prévue, soit 1 294 €.

## Aménagement de l'Espace Public

Le Conseil Municipal a souhaité aménager un lieu de détente sur l'esplanade face aux Pyrénées et aux vignobles.

Ouverts à tous et en premier lieu aux Saint-Lannais, deux bouledromes ont donc été créés avec encadrement bois pour une intégration maximale dans l'environnement ainsi qu'une table de pique-nique adaptée aux personnes à mobilité réduite.

L'éclairage du lieu a été installé afin de permettre aux utilisateurs de terminer leurs parties, même à la nuit tombée...

Des bancs supplémentaires permettront aux joueurs et aux spectateurs de se poser en profitant du paysage !

Les abords des terrains tout fraîchement engazonnés sont isolés de la voie goudronnée par une barrière de rondins.

Enfin, un accès a été aménagé pour permettre de rejoindre la salle des fêtes même lorsque le parking devant le foyer est occupé.

---

### Le Foyer

Un meuble bas de rangement supplémentaire, un évier inox à deux bacs et un chariot de service complètent l'équipement de l'office de réchauffage pour 3 082 € TTC.

### La Voirie non-Goudronnée

Afin de permettre un bon écoulement des eaux pluviales et un assainissement maximal du chemin rural de la Poutge et de la voie communale de Menjarres des curages et des créations de fossés ont été réalisés par l'entreprise SIRO d'Arrosès, pour un montant de 1 248 € TTC.

### Le Cimetière

L'entreprise Aquitaine Transports d'Aurensan (Gers) a mis en place un muret entre les deux niveaux du cimetière afin d'éviter que les sépultures situées au pied du tertre supérieur ne soient couvertes de terre lors des fortes pluies. Le coût des travaux s'est élevé à 3 272 € TTC.

Suite à la demande d'administrés, le Conseil a fait procéder à l'élagage des sapinettes côté ouest par l'entreprise Arb et Lag de Soublecause pour un coût TTC de 1 949 €.

### L'Entretien Communal

Depuis quelques mois, l'entretien des espaces verts, du cimetière et de la Mairie est effectué par la SARL FEGAPE de Peyrelongue Abos pour un tarif annuel de 1 580€.



---

## **LES PROJETS POUR 2013... ET LES ANNEES A VENIR**

### Le Cimetière

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon étant arrivée à son terme, la commune fera appel à un prestataire agréé qui effectuera la remise en état des emplacements.

Par contre, compte-tenu du coût, il sera proposé au Conseil d'étaler les travaux de reprise sur plusieurs exercices.

### L'Église

Après plusieurs sollicitations, le Syndicat Départemental d'Electrification 65 a retenu, pour l'exercice 2013, le projet de mise en valeur de l'église.

Le plan de financement prévisionnel et accepté par le Conseil est le suivant :

Coût des travaux :	15 500 €
Part du SDE 65 :	6 500 €
Récupération de TVA :	2 500 €
Part communale :	6 500 €.

### L'Ancienne Mairie

La réhabilitation du bâtiment sera le projet principal de l'exercice 2013.

L'architecte, M. COUSIN de Lourdes, nous a présenté une esquisse avec deux possibilités (3 appartements, ou 2 appartements plus 1 salle de réunion).

Conscients de l'engagement financier qui sera pris par la commune si ce projet est réalisé, la Municipalité a pris conseil auprès de M. le Trésorier, et a fait simuler plusieurs modes de financement.

Le Conseil a décidé de continuer la réhabilitation car il souhaite, à l'unanimité, tout mettre en œuvre pour préserver ce patrimoine communal.

Cependant, l'option des 3 appartements étant plus onéreuse que la proposition de 2 logements plus 1 salle, il a été décidé de poursuivre avec le deuxième projet.

Il sera néanmoins tenu compte de la possibilité de transformer ultérieurement la salle en appartement.

Le 26 juin, l'architecte a soumis au Conseil, un avant-projet sommaire qui a été accepté et qui va permettre de lancer les appels d'offres courant de l'été.

Les travaux seront réalisés par tranches afin d'obtenir le maximum d'aides financières de la part des instances.

---

## **L'Antenne WIMAX**

Suite à la réunion publique, animée par M. Philippe COLLET, Directeur de la Régie Hautes-Pyrénées Numérique du Conseil Général du 65, où la population a pu s'informer, exposer toutes les interrogations relatives à la desserte du territoire en Haut-Débit et exprimer sa position quant au devenir de l'antenne WIMAX installée sur notre commune, le Conseil Municipal a délibéré le 26 juin dernier et s'est prononcé pour la mise en service de ce dispositif.

Prochainement, une réunion publique sera organisée avec l'ensemble des opérateurs afin qu'ils exposent leurs différentes offres.

## **La Voirie Communautaire**

Cette année sera, comme nous vous l'avons déjà annoncé, la dernière campagne de la Communauté de Communes du Madiranais.

Aussi, nous avons obtenu l'accord de la Communauté pour le revêtement intégral du parking municipal.

---

## A PROPOS DE

### Fusion des Communautés de Communes

Par la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des Collectivités Territoriales, les Préfets de Métropole recevaient mission de procéder à des regroupements de communes dans le but de diminuer le coût de fonctionnement des Collectivités Territoriales.

En mars 2012, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), composée d'élus de toutes les Communautés de Communes existantes se prononçait favorablement pour la fusion des 3 Communautés de Communes des CASTELS (Lascazères), du MADIRANAIS (Castelnau Rivière-Basse) et du VAL d'ADOUR (Maubourguet).

Le 29 novembre 2012 le Préfet des Hautes-Pyrénées a transmis à toutes les collectivités impliquées, son arrêté préfectoral nous ordonnant de nous prononcer pour le 28 février 2013.

C'est alors contraints et forcés que les 5 conseils municipaux de notre Communauté de Communes du Madiranaise ont dû accepter le 12 février le périmètre de la nouvelle intercommunalité. Nous n'avons, en effet, aucune autre solution à proposer par rapport aux critères définis par les services de l'État pour remplacer leurs modalités initiales.

Le 23 mai dernier, Monsieur le Préfet a promulgué l'arrêté de création du futur EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Dénommée : **Communauté de Communes du VAL d'ADOUR et du MADIRANAIS**, la CCVAM qui regroupe 19 communes soit 7200 habitants est:

- installée à MAUBOURGUET, boulevard Lapalu, dans les anciens locaux de la Gendarmerie,
- 
- composée de 38 délégués siégeant lors des assemblées communautaires. La commune sera représentée par 2 délégués (le maire et un suppléant).

Afin de mener à bien la démarche de fusion, un bureau d'études parisien travaille depuis février 2013 en concertation étroite avec les trois Communautés.

Il est particulièrement chargé d'apporter des éclairages sur les compétences à transférer et sur les incidences financières, fiscales, patrimoniales et humaines de ce regroupement. Après avoir déjà rassemblé l'ensemble des Maires à 3 reprises, il doit livrer sous peu ses premières conclusions.

Localement, une séance de travail mensuelle regroupe les 3 communautés, en complément des séances des 7 commissions chargées de mettre en page les compétences souhaitées voire retenues.

Cela ne va pas forcément vite mais le souci est que chaque compétence s'avère d'intérêt communautaire et un gain pour chacune des communes.

---

## Service Civique

Le Service Civique est un engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit commun : associations, ONG, fondations, collectivités locales, établissements publics ou ambassades et consulats pour des missions à l'étranger.

Toute mission de Service Civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un programme de formations.

Le Service Civique peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter les services de la Préfecture chargés de la mise en œuvre de ce dispositif.

## L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La Communauté de Communes du Val d'Adour avait déjà expérimenté cette formule d'amélioration depuis 2010. Sous l'impulsion de leurs présidents respectifs, les 3 Communautés de Communes des Castels, du Madiranais et du Val d'Adour, appelées à fusionner en janvier 2014, ont décidé de lancer ensemble une OPAH sur la période 2012-2014.

Cette opération a pour but de mobiliser des aides financières en direction :

- des propriétaires occupants qui souhaitent réhabiliter leur maison d'habitation,

ou

- des propriétaires bailleurs privés voulant rénover ou créer des logements locatifs conventionnés.

L'OPAH du Val d'Adour et du Madiranais s'attache principalement à la bonification de l'isolation et du chauffage des logements, à l'accessibilité pour les personnes âgées ou handicapées, à la lutte contre l'habitat en mauvais état voire indigne.

En fin d'été 2012, le bureau d'étude ALTAÏR, chargé du suivi et de l'animation du projet vous avait déjà convié à 3 réunions (28 août, 4 et 12 septembre) à LASCAZÈRES, à CASTELNAU et à MAUBOURGUET. La Mairie avait, alors, diffusé l'information dans vos boîtes à lettres.

Cette initiative perdure et vous pouvez toujours vous renseigner auprès des permanences mensuelles - sans rendez-vous - se tenant à la Mairie de CASTELNAU Rivière-Basse les jeudis 25 juillet, 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre et 26 décembre, de 9 à 11 heures.

Pour les permanences à LASCAZÈRES et à MAUBOURGUET, renseignez-vous auprès du secrétariat de votre Mairie.

---

## Mise en Oeuvre du nouveau permis de conduire

Pour se conformer à la directive européenne n° 2006/126 du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire, la France a mis en œuvre, à compter du 19 janvier 2013, une réforme du permis de conduire.

Elle permet l'harmonisation des règles de gestion des permis de conduire au sein des 28 pays de l'Union Européenne, et la délivrance d'un nouveau permis de conduire commun à tous les états membres.

Cette réforme s'accompagne de la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des permis de conduire FAETON qui doit entrer en fonctionnement au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

La réforme du permis de conduire se fera donc en trois temps :

- le 19 janvier 2013 : mise en œuvre de la réforme du permis de conduire (application de la directive européenne),
- du 19 janvier au 16 septembre 2013 : mise en œuvre d'une solution transitoire pour délivrer les nouvelles catégories de permis de conduire européen,
- à partir du 17 septembre 2013 : mise en service de l'application FAETON et délivrance des nouveaux permis de conduire au format européen.

Pour les permis de conduire qui ont été délivrés avant le 19 janvier 2012 : les titulaires de ces permis auront jusqu'au 19 janvier 2033 pour les changer, c'est à dire 20 ans après la mise en œuvre du nouveau permis.

Pour les permis délivrés à partir du 21 janvier 2013 : Les permis de conduire délivrés, à compter du 19 janvier 2013 auront la même présentation que les permis actuels, mais ils comporteront les nouvelles catégories de conduite et auront une durée de validité de 15 ans. Les titres transitoires seront automatiquement échangés en 2014 pour des permis au nouveau format européen de carte de crédit.

Pour toute information, vous pouvez consulter la rubrique consacrée au permis de conduire sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

## Le Relais : Collecte de textiles, chaussures et petite maroquinerie

Les Saint-Lannais ont à leur disposition dans certaines communes voisines (Madiran, Viella, Riscle, Castelnau-RB ...) des conteneurs pour textiles et chaussures.

Peuvent être déposés dans ces conteneurs : les vêtements, les chaussures attachées par paires, la petite maroquinerie (sac à main, ceintures) et le linge de maison.

La trappe permet au donateur d'utiliser des sacs allant jusqu'à 50L.

Une fois collectés, vos dons seront triés et répartis suivant leurs états :

- 
- vente dans des friperies du relais « Ding Fring » (6%),
  - export vers 3 relais africains (49 %),
  - recyclage en chiffons et isolant thermique pour les plus abîmés (35 %),
  - 10% étant inutilisables, il seront destinés à la déchetterie pour une valorisation énergétique.

-  
Grâce à vos dons, le Relais a créé plus de 1 800 emplois sur toute la France.

Une fois par semaine, la collecte est acheminée vers le centre de collecte et de tri de Marciac (Gers).

Pour tout savoir sur le Relais, SCOP nationale et les bornes disponibles près de chez nous : [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)

### Détecteurs de Fumée

Par décret du 11 janvier 2011 du Code de la Construction et de l'Habitation, la loi prévoit l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

La généralisation de l'installation de ce dispositif d'alerte devra être réalisée pour mars 2015.

Cette mesure de prévention simple et fiable est d'un coût abordable — entre 20 et 50 € — pour des appareils répondant aux normes françaises NF EN 14 604 et européennes CE. Bien entendu, il existe des modèles de gamme plus sophistiqués, évidemment plus onéreux à l'achat.

Attention néanmoins aux éventuels démarcheurs indéclicats qui peuvent vous abuser en vous proposant des installations à des prix exorbitants. Nous vous avons déjà signalé qu'en 2011, un couple du village avait déboursé 178 € pour l'installation d'un appareil d'un modèle tout à fait courant. Malgré une intervention auprès des services de la Protection des Consommateurs, la plainte s'était révélée inefficace car en France, les prix sont libres. Alors méfiance .....

---

## VIE DU VILLAGE

### État Civil

Décès : Mlle. Michèle COURTADE, le 7 juillet 2012 à l'âge de 67 ans  
Mr. Maurice DUPOUY, le 9 septembre 2012, à l'âge de 87 ans  
Mr. Yvan LABRUCHE, le 18 janvier 2013 à l'âge de 76 ans.

Bienvenue dans notre commune à une nouvelle Saint-Lannaise :

Mme DITTMER, 395 route de l'Église (ancien Presbytère) depuis mai 2013.

### Aménagement de l'Espace et du Territoire

Depuis juin 2012, plusieurs dossiers d'urbanisme ont été déposés et délivrés.

- 3 Permis de Construire
- 2 Certificats d'Urbanisme administratifs
- 3 Déclarations Préalables.

### Dates à retenir

Automne 2013 : Repas de Chasse organisé par la Société de Chasse  
Janvier 2014 : Repas communal organisé par la Municipalité  
Mars 2014 : Soirée Théâtre organisée par le Comité des Fêtes  
Mai 2014 : Concours de pêche organisé par le Comité des Fêtes  
Fin juin 2014 : Fête locale organisée par le Comité des Fêtes

### En mémoire :

Dans le cadre des tournées de substitution du ramassage des ordures ménagères, en raison de jours fériés des mercredis 25 décembre 2013 et 1<sup>er</sup> janvier 2014, les ordures ménagères et le tri sélectif seront collectés le samedi 28 décembre (bac bleu) et le samedi 4 janvier (bac jaune).